



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Légion d'honneur et ordre national du mérite

Question écrite n° 88699

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, s'il peut être envisagé de faire ouvrir par la grande chancellerie de la Légion d'honneur un site Internet contenant la liste exhaustive par dignités et par grade des membres de la Légion d'honneur et de l'Ordre national du mérite. Un tel site Internet permettrait de mettre à l'honneur les membres des deux ordres nationaux et serait de nature à décourager le port illégal de décorations en permettant aisément la vérification de l'appartenance à la Légion d'honneur et à l'Ordre national du mérite.

Texte de la réponse

Un site Internet qui recenserait les membres vivants de la Légion d'honneur et de l'ordre national du Mérite, ne pourrait comporter comme éléments d'état-civil, que ceux ayant figuré au Journal officiel lors de la nomination ou de la promotion, soit le nom et les prénoms. Ces seules informations ne permettraient pas une identification certaine des décorés en raison du nombre important d'homonymes. Elle pourrait même servir à d'éventuels usurpateurs. Il convient d'ajouter que la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés permet à toute personne faisant l'objet d'un traitement automatisé d'informations, de demander la modification des données la concernant, mais aussi le retrait de ces données de la base. Les demandes de retrait feraient perdre à ce fichier sa nécessaire exhaustivité. Pour lutter contre le port illégal de décorations, il est préférable d'en rester à la procédure actuelle qui permet à tout citoyen ayant des doutes sur les décorations d'une personne, de faire procéder par la grande chancellerie aux vérifications nécessaires sur un fichier complet et exhaustif. Enfin, il est signalé que la grande chancellerie a entrepris des travaux, pour créer une base historique la plus complète possible recensant les citoyens français décorés de la Légion d'honneur aujourd'hui décédés. Cette base de données, qui est en bonne voie d'achèvement, sera librement consultable par le public au musée de la Légion d'honneur.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88699

Rubrique : Décorations, insignes et emblèmes

Ministère interrogé : Justice et libertés (garde des sceaux)

Ministère attributaire : Justice et libertés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 septembre 2010, page 10182

Réponse publiée le : 22 février 2011, page 1822